

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	WTO
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1998 - 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Beer, Urs
Berclaz, Philippe
Bernet, Samuel
Burgos, Elie
Bühlmann, Marc
Clivaz, Romain
Hirter, Hans
Huguenet, François
Käppeli, Anita
Künzler, Johanna
Pasquier, Emilia
Salathe, Laura
Schnyder, Sébastien
Schubiger, Maximilian
Ziehli, Karel
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Beer, Urs; Berclaz, Philippe; Bernet, Samuel; Burgos, Elie; Bühlmann, Marc; Clivaz, Romain; Hirter, Hans; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Künzler, Johanna; Pasquier, Emilia; Salathe, Laura; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian; Ziehli, Karel; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: WTO, 1998 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Rechtsordnung	1
Öffentliche Ordnung	1
Institutionen und Volksrechte	1
Regierungspolitik	1
Bundesverwaltung - Organisation	1
Aussenpolitik	2
Beziehungen zu internationalen Organisationen	2
Zwischenstaatliche Beziehungen	6
Aussenwirtschaftspolitik	6
Landesverteidigung	7
Militäreinsätze	7
Wirtschaft	7
Wirtschaftspolitik	7
Wirtschaftsordnung	7
Landwirtschaft	8
Agrarpolitik	8
Forstwirtschaft	8
Internationale Landwirtschaftspolitik	9
Tierische Produktion	16
Lebensmittel	17
Öffentliche Finanzen	18
Indirekte Steuern	18
Infrastruktur und Lebensraum	18
Umweltschutz	18
Gewässerschutz	18
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	18
Verbände	18
Landwirtschaft	18

Abkürzungsverzeichnis

AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
WTO	Welthandelsorganisation
FK-NR	Finanzkommission des Nationalrats
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
NGO	Nichtregierungsorganisation
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
BLW	Bundesamt für Landwirtschaft
IWF	Internationaler Währungsfonds
EU	Europäische Union
IV	Invalidenversicherung
LDK	Konferenz der kantonalen Landwirtschaftsdirektoren
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
G20	Gruppe der zwanzig wichtigsten Industrie- und Schwellenländer
SFV	Schweizerischen Freibergerverband
Agroscope	Kompetenzzentrum des Bundes für landwirtschaftliche Forschung
SNG	Schweizer Nationalgestüt
FIAL	Foederation der Schweizerischen Nahrungsmittel-Industrien
Chocosuisse	Verband der Schweizer Schokoladeindustrie
Biscosuisse	Schweizerischer Verband der Backwaren- und Zuckerwaren-Industrie
ILO	Internationale Arbeitsorganisation
SBV	Schweizerischer Bauernverband
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
VSF	Vereinigung Schweizerischer Futtermittelfabrikanten
CNG	Christlichnationaler Gewerkschaftsbund (Vorgänger von Travail.suisse)

AVS	Assurance-vieillesse et survivants
AELE	Association européenne de libre-échange
OMC	Organisation mondiale du commerce
CdF-CN	Commission des finances du Conseil national
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
ONG	Organisation non gouvernementale
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
FMI	Fonds monétaire International
UE	Union européenne
AI	Assurance-invalidité
CDCA	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture
USS	Union syndicale suisse
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
G20	Groupe des vingt
FSFM	Fédération suisse du franchises-montagnes
Agroscope	Centre de compétence de la Confédération suisse pour la recherche agricole
HNS	Haras national suisse
FIAL	Fédération des Industries Alimentaires Suisses
Chocosuisse	Fédération de l'industrie chocolatière suisse

Biscosuisse	Association suisse des industries de biscuits et de confiserie
OIT	Organisation internationale du travail
USP	Union Suisse des Paysans
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
VSF	Association suisse des fabricants d'aliments fourragers
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (Prédécesseur de Travail.suisse)

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Rechtsordnung

Öffentliche Ordnung

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 16.05.1998
HANS HIRTER

Zu **schweren Ausschreitungen** mit Sachschäden von rund CHF fünf Mio., 151 Verhaftungen und elf verletzten Polizisten kam es am 16. Mai in Genf im Zusammenhang mit dem dort durchgeführten Ministertreffen zum 50jährigen Bestehen der **WTO-** resp. GATT-Verträge. Im Anschluss an eine von rund 4'000 aus ganz Europa angereisten Manifestanten durchgeführte Protestdemonstration gegen die Globalisierung der Wirtschaft randalierten einige Hundert Personen. Sie demolierten Autos, plünderten Läden und lieferten der Polizei Strassenkämpfe. Diese Unruhen setzten sich während mehrerer Nächte fort.

In Zürich kam es im Anschluss an die 1. Mai-Feier der Linken zu den traditionellen Ausschreitungen der sogenannten «Autonomen» und zu Schlägereien zwischen diesen und einer Gruppe von etwa 50 rechtsradikalen Skinheads. Mehr als die Hälfte der 22 von der Polizei verhafteten Randalierer gehörten zu dieser letzteren Gruppe.¹

Institutionen und Volksrechte

Regierungspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.06.2016
MARC BÜHLMANN

Im **Geschäftsbericht des Bundesrates** gibt die Landesregierung Auskunft über in einem spezifischen Jahr erreichte Ziele. Der Bericht für 2015 lag Mitte Februar 2016 vor und wurde von der Exekutive Anfang März verabschiedet. Neben den realisierten Massnahmen, die den sieben Hauptzielen für die Legislatur 2011-2015 zugeordnet waren, legte der Bundesrat mit dem Jahresbericht auch eine Bilanz über eben diese 49. Legislatur vor. In den Räten werden von den Sprecherinnen und Sprechern der zuständigen Kommissionen die erreichten Ziele in den einzelnen Departementen präsentiert. Vor allem im Nationalrat wird dann jeweils die Gelegenheit ergriffen, den anwesenden Departementvorsteherinnen und -vorstehern Fragen zu stellen. Ein Diskussionsthema war die Masseneinwanderungsinitiative, die laut Bundesrat Johann Schneider-Ammann zu einer eigentlichen Blockade in den europapolitischen Dossiers geführt habe. Insgesamt habe man aber in der Legislatur 2011 bis 2015 dem Parlament rund 80 bis 90 Prozent der geplanten Massnahmen vorlegen können. Der Bundespräsident nannte beispielsweise die Unternehmenssteuerreform III, die Botschaft zum Nationalstrassen- und Agglomerationsfonds, erfolgreiche Verhandlungen mit der WTO und Abschlüsse in der Klimapolitik. National- und Ständerat nahmen den Bericht in der Sommersession 2016 zur Kenntnis.²

Bundesverwaltung – Organisation

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.12.2015
MARC BÜHLMANN

Der Bundesrat beantragte in seiner Botschaft zur Finanzierung der Erstellung sowie der **Einführung eines standardisierten GEVER-Produkts** in der Bundesverwaltung einen Gesamtkredit von CHF 67 Mio. Für das WTO-konform ausgeschriebene, neue Produkt für die elektronische Geschäftsverwaltung (GEVER) wurden insgesamt CHF 142 Mio. veranschlagt, wobei die Bundesverwaltung Eigenleistungen von CHF 75 Mio. tragen soll. Mit der elektronischen Geschäftsverwaltung soll die Geschäftskontrolle und die automatische Aktenführung sichergestellt werden. Dies sei insbesondere bei personellen Wechsels an der Spitze der Departemente wichtig, damit kein Know-How verloren ginge. Die bisher verwendete Software Fabasoft müsse ersetzt werden und gleichzeitig sollen die in den verschiedenen Ämtern sehr unterschiedlichen und nicht standardisierten Produkte auf ein einziges Programm vereinheitlicht werden, um die Interoperabilität in der gesamten Verwaltung zu ermöglichen.

Bereits im September 2014 hatte die Bundeskanzlei – sie ist Programmleiterin dieses IKT-Schlüsselprojektes – eine WTO-Ausschreibung vorgenommen. Gefordert war eine Bundeslizenz für die Ausstattung einer unbegrenzten Anzahl Arbeitsplätze sowie die Möglichkeit der Vernetzung mit kantonalen, kommunalen und privaten Stellen. Alle Departemente hatten sich für das gleiche Produkt ausgesprochen. Das vom Bundesrat formulierte Ziel ist die Einführung des neuen Produktes bis 2018.

In der Debatte im Ständerat wies Bundeskanzlerin Corina Casanova darauf hin, dass es dank dem neuen System zwar nur noch einen Leistungserbringer gebe, damit aber

doppelt so viele User wie mit den alten Systemen – also neu rund 30'000 Arbeitsplätze – bedient werden könnten, was zu grossen Kosteneinsparungen führen werde. Der Ständerat trat in der Folge nicht nur ohne Gegenantrag auf das Geschäft ein, sondern löste einstimmig und ohne Enthaltung die Schuldenbremse und nahm den Entwurf ebenso einstimmig an.³

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.05.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse a accueilli de nombreux chefs d'Etats sur son territoire lors de la deuxième **conférence ministérielle** de l'OMC. Cette réunion, présidée par le conseiller fédéral Pascal Couchepin, a notamment été l'occasion de célébrer les 50 ans de l'organisation, incarnée pendant plus de quatre décennies par le GATT. Les ministres ont également adopté une déclaration ayant pour but de préparer le terrain des négociations commerciales qui auront lieu aux Etats-Unis et une autre sur le commerce électronique.⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.08.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Les habitants de la ville de Genève ont refusé par 52,4% un projet d'aménagement urbanistique censé améliorer l'image de la ville comme centre international. Avec ce plan d'**aménagement de la Place des Nations**, le gouvernement genevois espérait construire des immeubles comme il s'était engagé à le faire auprès de l'OMC. Compte tenu de cet échec et des nécessités de satisfaire les organisations internationales, un autre projet plus modeste et moins coûteux a été présenté au public.⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 23.09.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Les négociations complémentaires du cycle d'Uruguay concernant les services financiers ont trouvé leur épilogue à la fin de 1997. Consigné dans le cinquième protocole relatif à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), le résultat a été présenté par le Conseil fédéral comme très favorable pour la Suisse, pays exportateur de **services financiers** par excellence. Il devrait notamment profiter aux banques et aux assurances helvétiques en ouvrant largement les marchés étrangers. Cet accord, conclu sous l'égide de l'OMC, protège en outre les entreprises suisses sur le marché de l'UE, ceci en vertu du principe de la nation la plus favorisée qui évite les discriminations. Devant le parlement qui devait ratifier l'arrêté fédéral, aucune voix ne s'est opposée à ces accords.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.08.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Lors d'un entretien avec le directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), Juan Somavia, les Conseillers fédéraux Dreifuss, Couchepin et Villiger ont fait part de l'intention de la Suisse de militer pour un **renforcement de cette organisation**. Du point de vue du gouvernement, l'OIT devrait servir de complément à l'OMC pour les questions relatives au travail. Cette vision a notamment été défendue par Pascal Couchepin dans le cadre du sommet de l'OMC qui s'est tenu à Seattle.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 05.09.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La politique suisse de l'emploi a fait l'objet d'une appréciation positive à l'occasion du Conseil ministériel de l'**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** qui se déroulait à Paris. Pascal Couchepin a remercié l'OCDE pour une étude sur l'emploi et le chômage dont la Suisse s'est inspirée pour jeter les bases de son programme. A noter qu'en marge de cette rencontre des 29 pays industrialisés, la Suisse a été approchée par les Etats-Unis pour faire office de médiateur dans l'élection du nouveau directeur de l'OMC. On relèvera également que le rapport annuel de l'OCDE sur la Suisse a approuvé dans l'ensemble la politique économique helvétique ainsi que le système fiscal, mais a encouragé la Confédération à appuyer les efforts internationaux visant à éliminer l'évasion fiscale.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin a invité à **Lausanne** 25 pays membres de l'OMC pour tenter de réduire leurs contentieux et éviter une crise à Seattle. A l'issue de cette réunion ministérielle informelle, les principaux acteurs ont fait part de leur volonté de surmonter leurs divergences et de ne pas aboutir à un échec. Plusieurs ONG ont fait part de leur déception quant à la non-invitation de nombreux pays en voie de développement à cette conférence préparatoire. Quelques jours plus tard à Genève, Pascal Couchepin a pris position pour une OMC qui ne soit pas submergée par des sujets non-commerciaux. Selon le ministre de l'économie, les dossiers tels que l'environnement ou le social devraient être pris en charge par l'OIT ou à l'occasion de sommets ad hoc.⁹

MOTION

DATUM: 09.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Avant le sommet de l'OMC de Seattle (USA) où de nombreuses manifestations empêcheront le bon déroulement des activités prévues, les **paysans suisses** ont fait part de leur inquiétude de se retrouver en situation de concurrence face à d'autres producteurs non-astreints aux mêmes critères qu'eux. Traitant de ce sujet suite à une motion Brunner (udc, SG) cosignée par 49 députés et finalement transmise comme postulat, le Conseil national a demandé au Conseil fédéral de s'opposer à ce que les questions commerciales soient mises à l'ordre du jour du prochain round de négociations de l'OMC, aussi longtemps qu'une entente n'aura pas été trouvée pour intégrer des normes sociales et écologiques minimales. A cette fin, le gouvernement a été prié de donner à la délégation suisse envoyée à Seattle la mission de veiller à ce que des normes sociales et écologiques minimales soient fixées. Poursuivant le même but et réclamant de surcroît une pause dans les négociations, environ 40 ONG ont adressé une pétition au Conseil fédéral. Une douzaine d'organisations regroupant paysans, syndicats, tiers-mondistes et écologistes ont également dénoncé le caractère antidémocratique de l'OMC et souhaité que le parlement et le peuple puissent s'exprimer sur les positions que la Suisse entend défendre en son sein.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le **mandat de négociations adopté par le Conseil fédéral pour la conférence ministérielle de l'OMC** à Seattle a fait l'objet d'une vive attention. Finalement la Suisse a décidé de défendre un élargissement de l'agenda des négociations qui aille au-delà des secteurs de l'agriculture et des services, afin de pouvoir mieux équilibrer concessions et acquis. Les revendications d'intégrer dans l'OMC des normes sociales et environnementales ne seront pas défendues par la Suisse, pas plus qu'une forme de moratoire permettant de dresser un bilan dès l'application des accords en vigueur. D'après Pascal Couchepin, le gouvernement a choisi une position de compromis en se déterminant d'une part pour un dialogue entre l'OMC et l'OIT sur le sujet du travail et d'autre part, sur celui de l'environnement, pour une cohérence entre les règles de l'OMC et celle des autres forums internationaux.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La conférence de Seattle a finalement été un **échec total**. Les 135 pays membres n'ont pas été capables de se mettre d'accord sur le programme d'un nouveau round de négociations. Seule demeure l'obligation prévue par les accords de Marrakech de 1994 de commencer des tractations sur l'agriculture et les services dès le 1er janvier 2000. A l'issue du sommet, Pascal Couchepin a critiqué les lacunes dans l'organisation et rejeté une grande part de l'échec sur les pays exportateurs de produits agricoles du Groupe de Cairns. Si, selon lui, la politique agricole de la Suisse n'est pas remise en cause par ce revers, ce sont les pays en voie de développement qui en souffriront le plus. Néanmoins, la Suisse n'a pas réussi à faire passer l'élargissement de l'agenda qu'elle souhaitait.¹²

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 13.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le Grand Conseil du canton de Genève a publié dans plusieurs journaux internationaux un manifeste exprimant sa **désapprobation de la politique de l'OMC**, institution pourtant basée à Genève. Dans ce texte, voté essentiellement par la majorité de gauche, le parlement s'oppose en substance à toute tentative de renforcement du pouvoir de l'OMC, à toute nouvelle libéralisation dans le cadre du nouveau cycle de négociations et demande l'institution d'un moratoire. Le DFAE a critiqué cette prise de position contraire à la politique suisse à l'égard de l'OMC et en tant qu'Etat-hôte tentant de promouvoir la Genève internationale.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 14.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La Commission de politique extérieure du Conseil national a proposé à Pascal Couchepin de lancer l'idée de la **création d'une assemblée parlementaire de l'OMC** au sein de la Conférence des Ministres, comme cela est le cas pour l'OCDE et la BERD avec l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cette suggestion fait suite à une audition du secrétaire d'Etat David Syz, chargé de présenter à la commission le mandat de négociations de la Suisse à l'OMC.¹⁴

POSTULATDATUM: 20.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

Après l'avoir rejeté, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats a transmis sous forme de postulat une **initiative du canton du Valais** en faveur de l'ajout d'une clause environnementale et sociale dans les accords entre la Confédération et l'OMC. Soutenue par Christiane Brunner (ps, GE), l'initiative valaisanne a été finalement rejetée par les deux chambres du parlement par 66 voix contre 47.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 26.06.2000
FRANÇOIS BARRAS

Les émeutes de Seattle (USA) qui accompagnèrent le sommet de l'OMC en 1999 ont créé une dynamique de contestation organisée qui s'est vérifiée à Genève par la mise sur pied d'un **sommet alternatif à l'OMC** réunissant de nombreuses organisations anti-mondialisation. Revendiquant une répartition équitable des richesses et une redéfinition des buts des grandes organisations internationales telles que l'OMC, le FMI ou la Banque mondiale, les délégués venus des cinq continents ont siégé quatre jours à Genève. La rencontre s'est achevée par une manifestation dans le calme qui a réuni entre 4000 et 6000 personnes, au nombre desquelles plusieurs représentants de la gauche et de l'extrême gauche française (CGT, Ligue communiste révolutionnaire d'Alain Krivine, association Attac).¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 13.11.2001
FRANÇOIS BARRAS

Lors de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC à Doha (Qatar), Pascal Couchepin a soutenu un programme de négociation visant à encourager le développement d'un système commercial multilatéral. Pour ce faire, le chef de la délégation helvétique a invité les membres présents à signer une initiative visant à transformer l'Agence de coopération et d'information sur le commerce international (ACICI), sise à Genève, en une organisation internationale. L'initiative se fonde sur l'agence ACICI lancée par la Suisse en 1998 pour soutenir les pays les moins favorisés dans leurs efforts visant à développer une diplomatie commerciale plus active. En 2001, l'agence fonctionnait avec un budget de deux millions de francs intégralement financé par la Suisse. Face à la perspective d'une libéralisation toujours croissante, les syndicats, des oeuvres d'entraide, des associations paysannes et des organisations de défense de l'environnement ont demandé sans succès au Conseil fédéral de s'engager plus fermement en faveur d'une nouvelle appréciation des problèmes rencontrés par les pays en développement, et de se focaliser sur la cohérence des dossiers en cours plutôt que d'ouvrir de nouveaux cycles de négociation. La conférence s'est achevée sur la **décision commune de lancer un nouveau cycle de négociations** commerciales multilatérales, le «Doha Development Agenda» qui devrait être bouclé en 2005. En Suisse, des manifestations pacifiques ont accompagné la tenue du sommet de l'OMC à Doha.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 15.06.2002
ROMAIN CLIVAZ

La Suisse s'est, pour la première fois, adressée à l'OMC et a exigé la mise sur pied d'un groupe d'experts **chargé de vérifier la conformité des taxes de protection américaines sur les importations d'acier** avec les règles du commerce international. Ces mesures destinées à protéger la production indigène ont également été contestées, entre autres, par l'UE, la Norvège, le Japon, le Brésil et la Chine. Cette revendication a été acceptée par l'organisation. C'est au moyen d'un panel, forme particulière de tribunal arbitral, que le cas sera jugé.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 10.11.2003
ROMAIN CLIVAZ

L'organe d'appel de l'OMC a donné raison à la Suisse, et à ses co-plaignants, dans l'affaire de la perception de droits de douane additionnels sur dix groupes différents de **produits sidérurgiques**. Il a jugé ces mesures contraires aux règles de l'OMC et a demandé aux Etats-Unis d'annuler rapidement ces mesures. En cas de non respect de la sanction, des droits de douane de compensation pourront être prélevés.¹⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.03.2005
ELIE BURGOS

Le gouvernement a présenté au parlement le message relatif à l'octroi d'un prêt de 60 millions de francs à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement d'un bâtiment pour l'OMC à **Genève**.²⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.03.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté le message du Conseil fédéral relatif à l'octroi d'un **prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)**, destiné au financement d'un bâtiment pour l'Organisation mondiale du commerce à Genève.²¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 29.12.2007
ELIE BURGOS

Suite à l'adoption par l'OMC du **projet d'agrandissement de son siège à Genève**, le Conseil fédéral a fixé un plafond de 130 millions de francs pour les travaux. Cette décision sera toutefois soumise à l'approbation des chambres.²²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.09.2008
ELIE BURGOS

En mai, le Conseil fédéral a approuvé et transmis au parlement un nouveau message relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'une contribution à fonds perdus destinée au financement de la **rénovation du siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève**. Le financement des travaux par la Confédération se fera au moyen d'un prêt de 60 millions de francs à l'OMC, remboursable sur 50 ans sans intérêt, ainsi que par une contribution à fonds perdu de 70 millions de francs. Cet objet 08.050 remplaçait l'objet 05.077, en raison du réexamen de la stratégie immobilière de l'OMC entrepris en 2006 par son nouveau directeur général Pascal Lamy. Au lieu de l'extension délocalisée prévue dans le dernier objet, ce dernier a en effet demandé que toute l'OMC soit regroupée sur un site unique. Au **Conseil national**, sur recommandation de la commission compétente, les députés ont ainsi refusé d'entrer en matière sur l'objet 05.077. L'entrée en matière sur l'objet 08.050 a quant à elle été décidée sans opposition. Les députés ont accepté à l'unanimité le mécanisme de frein aux dépenses avant d'accepter l'arrêté fédéral par 156 voix contre 4 au vote sur l'ensemble. Au **Conseil des Etats**, les députés ont également refusé d'entrer en matière sur le projet 05.077. L'entrée en matière sur l'objet 08.050 a été acceptée sans opposition. Le conseil s'est également prononcé à l'unanimité en faveur du crédit octroyé (frein aux dépenses) et de l'arrêté fédéral au vote sur l'ensemble.²³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 29.05.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mai, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'octroi à la FIPOI d'un prêt sans intérêt à 50 ans de 20 millions de francs destiné au financement de la **densification du siège de l'OMC** à Genève. Après la rénovation du Centre William Rappard, cette densification est la deuxième étape d'un projet approuvé par les chambres fédérales en août 2008 et censé permettre à l'OMC de centraliser toutes ses activités sur un site unique à Genève.²⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'attribution à la FIPOI d'une aide destinée au **financement de l'extension extra-muros du siège de l'OMC** à Genève. Plus précisément, elle consiste en un prêt sans intérêt d'un montant de 40 millions de francs remboursable sur 50 ans et d'une contribution à fonds perdu de 10 millions de francs afin de construire un bâtiment annexe comprenant un parking souterrain au siège de l'organisation à Genève. Ce bâtiment matérialise la troisième et dernière étape du projet de densification et d'extension du Centre William Rappard issu de l'accord de 2008 entre l'OMC et la Confédération. Selon le Conseil fédéral, le projet doit être financé au titre de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Le **Conseil des Etats** a approuvé cette aide à l'unanimité tandis que le **Conseil national** l'a fait par 117 voix contre 17, toutes issues de l'UDC.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.03.2012
EMILIA PASQUIER

Sous réserve de l'approbation du parlement, le Conseil fédéral a adopté l'**Accord sur les marchés publics (AMP) révisé** par l'OMC qui se montre plus adapté aux nouvelles technologies et aux nouveaux marchés de l'électronique.²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.08.2013
EMILIA PASQUIER

En vue de la rénovation et de l'extension du siège de l'OMC, **un contrat d'infrastructure** a été signé par la Confédération, l'OMC, le canton de Genève et la Fondation des immeubles pour les Organisations internationales.²⁷

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 16.06.2011
ANITA KÄPPELI

Der Premierminister Russlands, **Wladimir Putin**, weilte im Juni für die 100. Session der ILO in Genf. Am Rande dieser Veranstaltung traf er sich mit Bundespräsidentin Micheline Calmy-Rey. Bei den Gesprächen stand die Möglichkeit einer russischen Mitgliedschaft bei der WTO im Zentrum.²⁸

Aussenwirtschaftspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.01.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a soumis au parlement **le rapport sur la politique économique extérieure 2002** ainsi que les **messages concernant des accords économiques internationaux**. Au nombre de six, ces derniers concernaient plusieurs domaines : des modifications d'accords de libre échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers, deux accords avec l'Espagne et l'Italie régissant les obligations réciproques de réassurance en matière de garantie contre les risques à l'exportation (considérés comme un projet), l'accord international de 2001 sur le cacao, celui portant sur la création de l'Organisation internationale de la vigne et du vin, l'accord instituant l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international en tant qu'organisation intergouvernementale et l'accord instituant le Centre consultatif sur la législation de l'OMC.²⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.03.2011
ANITA KÄPPELI

Der Bundesrat präsentierte im Januar den **Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 2010**. Wie bereits in den Vorjahren definierte die Regierung darin die Ziele der Aussenwirtschaftspolitik in den verstärkten institutionalisierten Beziehungen mit der Europäischen Union sowie der engeren Kooperation im Rahmen der Welthandelsorganisation (WTO). Zudem sollten Freihandelsabkommen mit Ländern ausserhalb Europas die schweizerische Aussenwirtschaft stärken. Hervorgehoben wurde im Bericht insbesondere, dass die Exporte trotz der Krise nicht massgeblich zurückgegangen waren. Als erfolgreich wurde die Kooperation mit der Europäischen Freihandelsassoziation (EFTA) beurteilt, in deren Rahmen 2010 die Freihandelsabkommen mit Peru und der Ukraine unterzeichnet werden konnten und diejenigen mit Albanien und Serbien in Kraft traten. Bereits sehr positiv wirkten sich die Freihandelsabkommen mit Kanada und Japan aus, die seit 2009 gültig sind. Die Exporte in diese beiden Länder nahmen überproportional zu. Des Weiteren unterstrich der Bundesrat im Bericht den Anspruch der Schweiz auf eine Mitgliedschaft in den G-20, anerkannte aber, dass die Schweiz auch ohne Mitgliedschaft Mittel und Wege zur Zusammenarbeit mit diesem Gremium nutzen sollte. Das Parlament nahm vom Bericht Kenntnis. Die beiden Räte befassten sich zeitgleich mit dem **Bericht über zolltarifäre Massnahmen im Jahr 2010** sowie mit verschiedenen Botschaften zu Wirtschaftsvereinbarungen, wie etwa den Bundesbeschluss über das Internationale Kakao-Übereinkommen von 2010. Die weiteren Botschaften, welche bilaterale Freihandelsabkommen oder Abkommen im Rahmen der EFTA betrafen, sind in den betreffenden Kapiteln behandelt. Sowohl der National- als auch der Ständerat stimmte sämtlichen Bundesbeschlüssen zu.³⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 07.03.2012
EMILIA PASQUIER

En mars, les chambres ont approuvé **le rapport sur la politique extérieure 2011**. L'année sous revue a été caractérisée par une importante ouverture des marchés. La conclusion d'accords bilatéraux, ainsi que le renforcement de la coopération avec l'UE, a permis à la Suisse de consolider sa position économique. Plus particulièrement, le gouvernement a noté la conclusion d'accords de libre-échange entre l'AELE et Hong Kong, ainsi qu'avec le Monténégro, la proche conclusion d'un accord avec la Bosnie et Herzégovine et l'entrée en vigueur d'accords avec le Pérou et la Colombie. La Suisse a également entamé des négociations avec la Chine, l'Indonésie ainsi qu'avec la Russie, le Bélarusse et le Kazakhstan et a poursuivi les négociations avec l'Inde afin de signer un accord de libre-échange. En 2012, elle prévoit de négocier avec le Vietnam et les Etats d'Amérique centrale. Au niveau européen, le gouvernement a décidé de continuer une stratégie d'ensemble et coordonnée en incluant des discussions sur les questions institutionnelles qui freinent depuis longtemps l'avancement d'accords sectoriels avec

l'UE. D'un point de vue financier, la situation fragile de la monnaie européenne a renforcé le franc suisse provoquant une diminution des exportations suisses. Concernant les organisations internationales, au sein de l'OMC, le Cycle de Doha n'a toujours pas abouti. La Suisse vise toujours une participation au G20. En 2011, elle s'est ainsi impliquée dans les réunions préparatoires. Lors de l'évaluation du rapport, les commissions ont regretté que le rapport n'ait pas inclus un chapitre traitant des marchés et des systèmes financiers internationaux, ainsi qu'un chapitre traitant de la politique suisse des matières premières. L'aspect très descriptif du rapport a également soulevé quelques critiques. La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-CE) a également discuté de l'introduction d'éléments en faveur du développement durable dans les accords de libre-échanges ainsi que des problèmes créés par la diminution des matières premières. Finalement, les deux chambres ont pris acte du rapport. Le Conseil fédéral a également présenté son message sur l'approbation de mesures touchant le tarif des douanes. Ce dernier a été approuvé à l'unanimité par les chambres.³¹

Landesverteidigung

Militäreinsätze

2011 waren Angehörige der **Armee** an drei weiteren **Einsätzen** beteiligt. Im Rahmen von „AMBA CENTRO“ unterstützten täglich durchschnittlich 144 Dienstleistende die Polizeikorps in Zürich, Bern und Genf beim Schutz ausländischer Vertretungen. Rund 50 Armeeinghörige unterstützten das Grenzwachtkorps im Rahmen der Leistungsvereinbarung „LITHOS“. Die grösste Veränderung mit einer Leistungssteigerung von ca. 50% erfolgte im Rahmen von „TIGER/FOX“, wobei Armeeinghörige Leistungen zu Gunsten von Flugsicherheitsmassnahmen im Luftverkehr erbrachten. 17 Dienstleistende standen dafür täglich im Einsatz. Darüber hinaus unterstützte die Armee im Dezember 2011 den Kanton Genf bei der Durchführung der 8. WTO-Ministerkonferenz. Dabei wurden insbesondere Material und Fahrzeuge zur Verfügung gestellt, die Flughafensicherheit verstärkt, Lufttransporte und Luftraumüberwachungen durchgeführt sowie die Polizei bei den Auf- und Rückbauarbeiten unterstützt. Neben diesen subsidiären Sicherungseinsätzen leistete die Armee auch Katastrophenhilfe. In drei Einsätzen wurden insgesamt 3'770 Dienstage geleistet. Während eines Waldbrandes in Visp/VS war die Armee mit Löscharbeiten beschäftigt, im Juni wurden die Behörden im Kanton Appenzell-Ausser rhoden beim Ausbau eines Baches unterstützt und im Oktober wurden 1'770 Dienstage geleistet, nachdem in den Kantonen Bern und Wallis schwere Unwetter zahlreiche Schäden verursacht hatten. In weiteren Unterstützungseinsätzen wurden rund 600 Dienstage in den Kantonen Bern, Graubünden und Schwyz geleistet, wobei vorwiegend unwetterbedingte Einsätze getätigt werden mussten.³²

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftsordnung

Le Conseil fédéral a accepté le **message sur la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP)**. En parallèle, le Conseil fédéral a aussi adopté le message sur l'accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP). Les objectifs sous-jacents de ces messages sont l'harmonisation des législations fédérales et cantonales. C'est le secteur de l'économie qui a fait du pied, durant plusieurs années, pour obtenir un pas dans la direction d'une harmonisation afin de réduire l'insécurité juridique et les procédures coûteuses pour les entreprises.³³

ANDERES
DATUM: 31.12.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.02.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Landwirtschaft

Agrarpolitik

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 07.12.2000
FRANÇOIS BARRAS

Bien que l'année sous revue a permis de vérifier les premières expériences d'une agriculture suisse en voie de libéralisation, **la Suisse a été diversement jugée pour ses efforts vers une économie agricole plus concurrentielle** et adaptée au «marché global». Premier pavé dans la mare, l'OMC a publié une étude critiquant assez sévèrement les relents de protectionnisme helvétique, principalement au niveau douanier où les droits de douanes peuvent atteindre 678 % pour des importations hors contingent de viandes et d'abats comestibles. En moyenne, les droits appliqués aux produits agricoles sont près de quatre fois plus élevés que la moyenne globale de 8,9 %, soit une majoration de 33,5 %, selon l'OMC (A noter que les autorités du commerce américaines avaient anticipé ces critiques en dénonçant en début d'année les obstacles douaniers helvétiques, déplorant la part minime des importations américaines en Suisse (5 %)). L'organisation, si elle a apprécié la récente ouverture de la Suisse au regard de la situation quelques années plus tôt, préconise néanmoins une baisse drastique du soutien aux exportations et à l'économie agraire intérieure. Ce rapport ultra libéral a provoqué le courroux de plusieurs représentants du monde paysan suisse. Le parlementaire John Dupraz (prd, GE) s'est ainsi élevé contre cette perspective, proposant au contraire le gel de la libéralisation du marché agricole. Plusieurs mois avant le rapport, les paysans étaient venus en petites délégations manifester à Genève contre la politique de l'OMC. L'Union des producteurs suisses (UPS) et l'Union suisse des paysans (USP) furent les fers de lance du mouvement, dont les représentants ont pu rencontrer, en vain, le directeur de l'OMC Mike Moore. Réclamant un moratoire sur les négociations en matière agricole entre pays membres de l'organisation – avec l'élimination progressive des subventions à l'ordre du jour –, les syndicats n'ont pas obtenu satisfaction et ont dénoncé le manque de transparence de l'organisation.³⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 03.02.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté en début d'année les **grandes lignes de la politique agricole (PA) pour les années 2008–2011**. Elle s'articule autour de cinq grands axes: 1) améliorer la compétitivité de la production et de la transformation par le transfert des fonds affectés au soutien du marché vers des paiements directs, et par des mesures destinées à abaisser les coûts; 2) garantir, par un système de paiements directs simplifié, et compte tenu des fonds transférés, les prestations d'intérêt général fournies par l'agriculture; 3) favoriser la création de valeur ajoutée et le développement durable dans le milieu rural, par des mesures visant à faciliter une différenciation accrue des produits, une rationalisation de la promotion des ventes et le soutien d'initiatives de projets agricoles; 4) faciliter l'évolution structurelle, notamment par un assouplissement du droit foncier rural et du droit sur le bail à ferme agricole; 5) simplifier l'administration et mieux coordonner les contrôles. Ces mesures doivent notamment permettre d'étaler les conséquences des engagements pris au sein de l'OMC. Fruit d'un compromis entre les propositions de Joseph Deiss et celles du ministre de l'économie Hans-Rudolf Merz, l'enveloppe financière globale prévue pour l'agriculture pour la période 2008 à 2011 a été fixée à 13,45 milliards de francs.³⁵

Forstwirtschaft

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 03.12.2015
LAURA SALATHE

In der ersten Sitzung des Differenzbereinigungsverfahrens der **Änderung des Bundesgesetzes über den Wald** galt es zu gesamthaft vier Differenzen eine Entscheidung zu treffen. Beim Artikel zur Ausbildungspflicht von Waldarbeitern, welcher der Nationalrat zuvor gestrichen hatte, blieb der Ständerat seiner Linie treu und beschloss, an der Version des Bundesrates festzuhalten. Auch bei der Frage, ob im Artikel zur Holzförderung explizit festgehalten werden soll, dass Schweizer Holz gefördert wird, blieb der Ständerat bei seinen ursprünglichen Überlegungen und hielt am weniger konkret formulierten Artikel fest.

Da die Nationalratskommission einen neuen Absatz zur Verwendung von Holz in öffentlichen Bauten hinzugefügt hatte, befand der Ständerat das erste Mal über diesen Passus. Die Mehrheit anerkannte im Vorschlag des Nationalrats die Umsetzung einer parlamentarischen Initiative von Siebenthal (svp, BE) (12.477), welcher 2013 von beiden UREK-Kommissionen Folge gegeben worden war. Sie verlangte vom Bund, Rahmenbedingungen zu schaffen, damit beim Bauen mehr Schweizer Holz verwendet wird. Die Mehrheit der Kommission begrüßte die Formulierung, machte aber zwei kleine Anpassungen. Die bevorzugte Formulierung der Kommissionsmehrheit sah vor,

dass einerseits der Absatz nicht für alle Bauten gelten soll, welche mit öffentlichen Mitteln finanziert werden, sondern nur für die Bauten und Anlagen, welche im Besitz des Bundes sind. Andererseits war nicht von einer Förderung der Verwendung von Schweizer Holz die Rede, sondern lediglich von nachhaltig produziertem Holz. Eine Minderheit befand diese Fördermassnahme im Waldgesetz als deplatziert und erläuterte, dass das Bundesgesetz über das öffentliche Beschaffungswesen der richtige Ort für derartige Bestimmungen sei. In der Abstimmung unterlag die Minderheit der Kommissionsmehrheit knapp mit 20 zu 23 Stimmen (0 Enthaltungen).

Bei der Frage, ob es wieder die Möglichkeit geben soll, dass der Bund Finanzhilfen zur Erschliessung des Waldes ausserhalb des Schutzwaldes zur Verfügung stellt, entschied sich die kleine Kammer gegen den Nationalrat und dafür, keinen weiteren Subventionsbestand zu schaffen. Schliesslich ging der Entwurf mit einigen Differenzen zurück in den Nationalrat.³⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 09.03.2016

LAURA SALATHE

Auch die weiteren Verhandlungen um die **Änderung des Bundesgesetzes über den Wald** gestalteten sich harzig. Die vier Differenzen, welche nach bisher vier Parlamentssitzungen immer noch hängig waren, wurden auch in der ersten Frühjahrssessionssitzung des Ständerats nicht ausgeräumt. Vielmehr wurde weiter erläutert, wieso es wichtig sei, bei der eigenen Fassung zu bleiben.

In der darauf folgenden Sitzung des Nationalrats kam es dann zu einer Kehrtwende. Die Nationalratskommission empfahl bei den vier verbliebenen Differenzen der Version des Ständerates zuzustimmen. Zu zwei Differenzen gab es einen Minderheitsantrag dagegen. Schlussendlich blieb aber nur eine Differenz zu zwei Artikeln mit ähnlichem Inhalt. Diese fordern eine Ausbildungspflicht für in einem Auftragsverhältnis stehende Waldarbeiter und Waldarbeiterinnen. Der Nationalrat hielt mit 98 zu 96 Stimmen und keiner Enthaltung knapp daran fest, diesen Absatz streichen zu wollen. Um diese Differenz aus der Welt zu schaffen, wurde eine Einigungskonferenz einberufen, welche einen Kompromiss ausarbeitete.

Dieser bestand darin, dass nicht mehr eine „vom Bund anerkannte Ausbildung“ gefordert wurde, sondern dass der Arbeitgeber oder die Arbeitgeberin nachweisen muss, dass die Arbeitskräfte einen „vom Bund anerkannten Kurs zur Sensibilisierung über die Gefahren von Holzerntearbeiten“ besucht haben.

Mit der Begründung, dass verhindert werden solle, dass schlussendlich doch noch die ganze Vorlage an diesem Artikel scheitere, empfahl die Ständeratskommission, dem Vorschlag der Einigungskonferenz zuzustimmen. Die kleine Kammer folgte dieser Empfehlung. Nachdem auch der Nationalrat dieser Formulierung zugestimmt hatte, waren alle Differenzen vom Tisch.

In der Schlussabstimmung entschied der Nationalrat mit 189 Stimmen zu 2 Stimmen (4 Enthaltungen) und der Ständerat mit 35 zu 10 Stimmen (0 Enthaltungen), das geänderte Bundesgesetz über den Wald anzunehmen. Die Referendumsfrist verstrich ungenutzt.³⁷

Internationale Landwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.08.2003

ROMAIN CLIVAZ

Avant la Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Cancún (Mexique), s'inscrivant dans le cycle de Doha initié en 2001, l'Union suisse des paysans (USP) a réaffirmé ses exigences dès le début de l'année. Elle a jugé inacceptable le premier projet de l'OMC concernant les négociations agricoles. Cette libéralisation à sens unique ne réserverait la production agricole qu'aux seuls sites favorisés et la multifonctionnalité ne serait plus reconnue. C'est lors d'une séance au mois d'avril que le **Conseil fédéral a défini**, entre autres, le **mandat agricole pour les négociations de l'automne**. Il y mentionnait, d'une part, son engagement pour l'adoption de règles favorisant la multifonctionnalité, d'autre part, la nécessité d'adopter des chiffres réalistes de réduction des droits de douane et des subventions. Une libéralisation par étape lui semblait plus souhaitable que des changements en bloc. Il a également estimé que les projets présentés par l'OMC ne remplissaient, en l'état, pas les exigences de la délégation suisse et ne pouvaient pas servir de base de négociation. Une proposition concrète de la Suisse à l'OMC a été présentée à la presse durant la troisième semaine d'août. L'ambassadeur Luzius Wasescha, responsable du dossier au Secrétariat d'Etat à l'économie, a annoncé que la Suisse s'était alliée à un certain nombre de pays (Bulgarie, Taiwan, Islande, Corée du Sud, Liechtenstein) pour que la vulnérabilité et la petite taille de leurs secteurs agricoles soient prises en compte avec le maintien d'un niveau d'aide étatique suffisant. Il a également rappelé que la Suisse s'engageait pour les aspects non commerciaux de l'agriculture comme l'information du consommateur, la protection de l'environnement ou la défense des appellations d'origine.³⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.09.2003
ROMAIN CLIVAZ

A quelques semaines du début des négociations, un mouvement regroupant une quarantaine d'organisations (syndicales, paysannes, humanitaires, écologistes) a **menacé de lancer un référendum contre tout accord** qui déboucherait sur la mort de l'agriculture suisse. Baptisé « Coordination Suisse-OMC », il comprenait notamment l'USP et Uniterre. C'est un jour après la formulation de cette menace que le gouvernement a présenté le mandat de négociation définitif pour la Conférence ministérielle de l'OMC. Il comprenait également des dossiers comme les investissements, la concurrence, les marchés publics ou encore l'accès aux médicaments. Le conseiller fédéral Joseph Deiss, en charge du dossier, a formulé une mise en garde à l'égard de ceux qui menaçaient les éventuels accords de référendum. Il a notamment évoqué la nécessité d'avoir une économie globalement performante pour financer l'agriculture. Ce dernier secteur se devait donc d'**accepter un certain nombre de sacrifices**, afin de permettre l'élaboration d'un système multilatéral performant, meilleur garant de la défense des intérêts d'un petit pays comme la Suisse. Ces concessions s'avéreraient nécessaires pour en obtenir dans les autres secteurs de l'économie comme les biens industriels et les services. De nombreuses personnalités du monde économique ont également exprimé leur mécontentement face à ces menaces.³⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.09.2003
ROMAIN CLIVAZ

La **Conférence de Cancún a finalement échoué** et les négociations dans le cadre du cycle de Doha ont subi un sérieux coup d'arrêt. Les points de blocages ne concernaient cependant pas uniquement le volet agricole. L'objectif de conclusion d'un accord pour la fin de l'année semblait ainsi sérieusement compromis. L'OFAG a estimé que la période 2004-2007, couverte par la PA 2007, ne subirait pas de mesures découlant de nouveaux engagements dans le cadre de l'OMC. Il a toutefois mis en garde contre les risques inhérents à un retour au bilatéralisme, un petit importateur net comme la Suisse ayant relativement peu de poids dans une telle démarche. Le Conseil fédéral a confirmé la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer la compétitivité de l'agriculture. L'USP a reconnu à ce sommet le mérite d'avoir clarifié les fronts sur le dossier agricole. De plus, elle s'est montrée très satisfaite des positions défendues par la délégation suisse.⁴⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.05.2004
ELIE BURGOS

Suite à l'échec de la Conférence de Cancún, la délégation suisse dirigée par l'ambassadeur Luzius Wasescha a pris part, à la fin du mois de mars à Genève, à la reprise des **négociations dans le cadre de l'OMC**. L'ambassadeur a annoncé que la Suisse et le G10, groupe des dix pays importateurs nets de produits agricoles (Suisse, Bulgarie, Taïwan, Islande, Corée du Sud, Japon, Israël, Liechtenstein, Ile Maurice, Norvège) étaient d'accord d'envisager l'élimination de toutes leurs subventions aux exportations, à condition que leurs positions sur l'accès aux marchés et les aspects non commerciaux de l'agriculture soient pris en considération. Ces pays défendent les subventions agricoles et les droits de douane élevés qui protègent leurs produits « sensibles » (tel le riz, défendu par des tarifs de 500% au Japon). L'**Union suisse des paysans (USP)** s'est encore une fois clairement positionnée contre cet accord agricole ne convenant, selon elle, qu'à une poignée de pays exportateurs. Elle a mis en garde que les agriculteurs suisses pourraient perdre plus de 2,5 milliards de francs par année si les scénarios en discussion à l'OMC aboutissaient. Pour l'USP, la principale menace pour l'agriculture suisse est la réduction des droits de douane frappant les produits agricoles étrangers, qui pourrait faire diminuer les recettes de l'agriculture jusqu'à 25%. Elle plaide par conséquent en faveur de droits de douane offrant de la souplesse dans leur application à l'échelon national, et a déploré finalement que les négociations n'aient pas pris en compte la multifonctionnalité de l'agriculture suisse.⁴¹

BERICHT

DATUM: 18.06.2004
ELIE BURGOS

Dans sa réponse à une interpellation Darbellay (pdc, VS) relative à un prétendu **dépassement des contingents d'importation de viande de mouton** dans le cadre des accords avec l'OMC (qui pourraient éventuellement affaiblir la position de la Suisse dans les futures négociations), le gouvernement a affirmé que la Suisse avait respecté ses engagements vis-à-vis de l'OMC au niveau de ses importations de viande rouge. Il a ajouté qu'en appliquant consciencieusement les dispositions du droit international, la Suisse ne faisait au contraire que renforcer sa position et sa crédibilité dans les négociations avec l'OMC.⁴²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.07.2004
ELIE BURGOS

Début juin, soit un mois environ avant le mois décisif des négociations, la Suisse a défendu une approche au cas par cas pour l'accès au marché des produits agricoles, selon les intérêts propres à chaque pays, au lieu d'une réduction uniforme linéaire des droits de douane, prônée notamment par les grands pays exportateurs de produits agricoles. Le texte (accord-cadre), rédigé par le directeur général de l'OMC et remis à la mi-juillet par l'OMC aux délégations des 147 pays membres, n'a pas tenu compte de ces revendications et proposait, entre autres, d'éliminer « à échéance crédible » toutes les formes de subventions versées aux exportations agricoles. Il devait en outre être approuvé par les pays membres à la fin juillet, sous peine d'un nouvel échec des négociations, similaire à celui de la Conférence de Cancún. Ce texte, proposé après plusieurs mois de négociations, a toutefois été jugé « déséquilibré » par la délégation suisse. Devant se positionner alors sur une éventuelle révision du mandat de négociation à l'OMC, le Conseil fédéral a confirmé la stratégie suivie jusqu'ici. **L'USP, l'Union maraîchère suisse (UMS) et Bio Suisse ont immédiatement pris position contre les propositions de l'OMC**, notamment par la voix du conseiller national radical et vice-président de l'USP John Dupraz (GE), et ont demandé au Conseil fédéral de refuser l'accord-cadre et de se tenir au mandat de négociation adopté avant la conférence ministérielle de Cancún en septembre 2003. L'USP et l'UMS ont en outre menacé de lancer « sans hésitation » le référendum contre la mouture de cet accord-cadre. La situation s'est crispée davantage quand, le 28 juillet, l'OMC a tenu des négociations à huis clos au sein du groupe des cinq (Etats-Unis, Europe, Brésil, Inde et Australie). Le conseiller fédéral Joseph Deiss n'a alors pas hésité à affirmer que la Suisse, ainsi tenue à l'écart des négociations, pourrait envisager de refuser le texte.⁴³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 02.08.2004
ELIE BURGOS

Le 1er août pourtant, **la Suisse a accepté le compromis élaboré lors de la Conférence de Genève** (Cet accord donne un cadre aux discussions qui vont se poursuivre jusqu'à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC à Hongkong en décembre 2005). La Suisse devra finalement abaisser ses tarifs douaniers, mais gardera la possibilité de déterminer quels produits « sensibles » méritent une protection accrue. Le conseiller fédéral Joseph Deiss, responsable du dossier au gouvernement, a estimé que le texte adopté répondait aux intérêts de la Suisse. Selon lui, la Suisse savait qu'elle devrait céder du terrain sur l'agriculture, mais l'a fait dans une mesure compatible avec le rythme de réforme agricole. Quant à l'USP, elle a dénoncé cet accord par la voix de son vice-président, le conseiller national genevois John Dupraz (rad), qui le considère comme un « diktat des cinq grands exportateurs agricoles ». Le président de l'USP, le conseiller national UDC Hansjörg Walter (TG) a, de son côté, tempéré la situation. Il a déclaré que l'accord en question était très ouvert et que la Suisse pouvait poursuivre sa politique agricole, tout en soulignant que cela ne signifiait pas la « fin de l'alerte ». Fervente partisane de l'accord depuis le départ, economiesuisse a de son côté salué celui-ci.⁴⁴

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 08.10.2004
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a rendu réponse, après la signature de l'accord, à une interpellation déposée au mois de juin au Conseil national par le groupe démocrate-chrétien. Prenant position par rapport aux inquiétudes des démocrates-chrétiens quant à **l'avenir et la viabilité de l'agriculture suisse dans le cadre des négociations menées à l'OMC**, le Conseil fédéral a rassuré ses interlocuteurs en affirmant que les négociations menées n'avaient pas demandé de modifier le mandat donné aux négociateurs suisses et que celles-ci ont permis de restaurer, à ses yeux, un meilleur équilibre entre les aspects commerciaux et non commerciaux liés à l'agriculture. Il a ajouté qu'il entendait en outre, d'une part utiliser les négociations agricoles futures pour sauvegarder autant que possible la dimension multifonctionnelle de l'agriculture suisse et, d'autre part, suivre de près ces dernières afin de s'assurer que les conséquences des concessions qui seront faites dans les domaines de l'accès au marché, du soutien interne et des subventions, seront socialement acceptables.⁴⁵

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 08.10.2004
ELIE BURGOS

Déposées à la même période, les interpellations Müller (prd, SG) (Ip. Müller, 04.3361) et Schibli (udc, ZH) traduisaient, quant à elles, des inquiétudes similaires, mais liées à la **production de légumes** en Suisse, par les **marâchers** notamment. Dans ses réponses, le Conseil fédéral a souligné qu'il n'était pas possible d'évaluer avec précision les conséquences qu'aura une réduction des droits de douane sur l'agriculture, et en particulier sur la culture maraîchère. Il a également affirmé que l'ampleur de l'impact des négociations en cours à l'OMC nécessitera deux périodes de réformes de la politique agricole (« PA 2007 » et « PA 2011 »), afin de permettre une

mise en œuvre qui soit socialement acceptable.⁴⁶

PETITION / EINGABE / BESCHWERDE

DATUM: 27.07.2005
ELIE BURGOS

Les maraîchers suisses, soutenus par l'USP, Bio Suisse et les fédérations romande et suisse alémanique de consommateurs, ont déposé à la Chancellerie fédérale une **pétition** munie de 30 000 signatures. Cette dernière réclame le maintien d'une production de légumes suisses, garante de fraîcheur, de qualité et de respect de l'environnement. Le but des pétitionnaires était de faire pression sur le Conseil fédéral, afin qu'il ne consente pas à des concessions majeures lors de négociations qui ont repris en milieu d'année à l'OMC. Plusieurs manifestations ont eu lieu en juillet, dont une qui a réuni 500 agriculteurs suisses, norvégiens, japonais, coréens et de quelques autres pays, devant le siège de l'OMC à Genève.⁴⁷

POSTULAT

DATUM: 07.10.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté en fin d'année, sur proposition du gouvernement, un postulat Walter (udc, TG) qui demandait à ce dernier d'analyser les **conséquences** qu'auraient **de nouveaux accords de libre-échange** – notamment avec les Etats-Unis – en rapport avec le dossier agricole du cycle de négociations de Doha de l'OMC. Le député, président de l'USP, demandait également que soit examinée la compatibilité d'un traité bilatéral avec les Etats-Unis qui toucherait les produits agricoles avec les résultats du cycle de négociations en cours à l'OMC.⁴⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 19.12.2005
ELIE BURGOS

Après avoir été dans l'impasse de juillet à novembre, principalement à cause du volet agricole, les négociations à l'OMC se sont finalement débloquées en partie en fin d'année. Après six jours de négociations à Hong Kong, les 149 membres de l'OMC, dont la Suisse, ont convenu de **mettre fin d'ici 2013 aux aides aux exportations agricoles**. Cela représente environ 200 millions de francs annuels pour les agriculteurs suisses, et ne constitue ainsi pas un élément central pour ces derniers. Estimant que les subventions versées par les pays riches à leurs agriculteurs sapient la concurrence internationale, les pays en développement – au premier rang desquels le Brésil – exigeaient la fin de ces aides d'ici à 2010. L'OMC est donc sortie de l'impasse dans laquelle elle se trouvait depuis l'échec du sommet de Cancun en 2003.⁴⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.07.2006
ELIE BURGOS

Les principales puissances commerciales n'étant pas parvenues à trouver un accord sur le dossier agricole, les **négociations du cycle de Doha** sur les échanges commerciaux, lancées en 2001, ont été **suspendues** au mois de juillet pour une période indéterminée et après cinq ans de pourparlers.⁵⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.07.2008
ELIE BURGOS

Le directeur de l'OMC, Pascal Lamy, a organisé une conférence ministérielle à Genève en juillet pour tenter de conclure les **négociations du Cycle de Doha**. Après neuf jours de discussions, les négociations sont toutefois restées dans l'impasse, en grande partie à cause du différend opposant les USA et l'Inde (qui parlait au nom de cent pays en développement). Cette dernière cherchait en effet à arracher des concessions aux pays industrialisés pour protéger des millions d'agriculteurs des pays du Sud d'une forte hausse des importations. Mais les USA, ainsi que d'autres pays exportateurs d'ailleurs, sont demeurés hostiles à une clause de sauvegarde limitant l'accès aux marchés agricoles des pays en développements. De plus, aucun consensus n'a pu être trouvé sur d'autres dossiers, dont celui du coton, de la banane ou des indications géographiques. L'USP, qui avait menacé de lancer un référendum en cas d'aboutissement des négociations à l'OMC, s'est déclarée soulagée de l'interruption des négociations, à l'inverse d'Economiesuisse.⁵¹

POSTULAT

DATUM: 03.12.2009
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté à une courte majorité (95 voix contre 86) un postulat Thorens Goumaz (pe, VD), qui demandait au Conseil fédéral d'étudier l'opportunité et les moyens de **traiter les échanges commerciaux de produits agricoles et alimentaires indépendamment des accords de libre-échange**, dans le but de sauvegarder la souveraineté alimentaire de chaque pays et de permettre à chacun d'accéder à la nourriture dont il a besoin. La totalité du groupe UDC, des Verts, ainsi qu'un tiers du groupe PDC ont soutenu cette intervention.⁵²

POSTULAT
DATUM: 03.12.2009
ELIE BURGOS

Par 164 voix contre 29, le Conseil national a adopté un postulat Graf (pe, BL), qui demandait au Conseil fédéral, en prévision de l'ouverture de négociations relatives à un accord de libre-échange en matière agricole avec l'UE, de présenter un rapport sur les **conséquences** qu'un tel accord pourrait avoir **sur la protection des animaux de rente et sur l'élevage**, encore largement fermier (par opposition aux élevages industriels). Le postulat souhaitait également que soit précisé si un accord de libre-échange rendrait également possible le transit, par la Suisse, d'animaux destinés à l'abattoir.⁵³

MOTION
DATUM: 03.12.2009
ELIE BURGOS

A l'aune des décisions prises en 2008 et des premiers pas effectués en direction d'un accord de libre-échange avec l'UE, le Conseil national a rejeté une motion du groupe UDC, qui demandait que les **négociations entamées avec l'UE en vue d'instaurer un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire soient suspendues sine die**, tant que le Conseil fédéral n'aura pas présenté les contours d'une politique agricole cohérente, qui garantit la souveraineté de la Suisse en matière alimentaire. Les membres de l'UDC et des Verts ont presque été les seuls à soutenir cette motion. Le Conseil national a réservé un sort identique à une motion Graber (udc, BE) (Mo. Graber, 08.3301), qui demandait au Conseil fédéral de tout mettre en œuvre, afin de soustraire substantiellement l'agriculture de tous les pays au libre-échange intégral dans le cadre de l'OMC et de ses relations bilatérales avec l'UE, ainsi qu'à une motion Stamm (udc, AG) (Mo. Stamm, 09.3722), qui demandait au Conseil fédéral de déposer auprès de l'OMC une demande visant à faire exclure l'agriculture des négociations en cours (afin que le développement des règles de l'OMC puisse se poursuivre sans que le dossier agricole ne fasse obstacle).⁵⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.09.2017
KAREL ZIEHLI

Lors de la 10ème Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est déroulée fin 2015 à Nairobi, il a été décidé que **toute contribution à l'exportation de produits agricoles transformés devait être supprimée d'ici à 2020**. C'est ainsi ladite "loi chocolatière" qui est visée, celle-ci décrivant les mesures mises en place en Suisse il y a plus de 40 ans (en 1974) pour soutenir l'exportation de produits fabriqués avec de la matière première indigène, afin de les rendre compétitifs sur le plan international. Actuellement, 80% de ce soutien va à la production laitière, en partie pour la production de chocolat, donnant le nom à cette loi. Pour remplacer ces aides, le Conseil fédéral a prévu différents mécanismes de compensation qui iraient directement aux producteurs (laitiers et de céréales) et non à l'industrie alimentaire, qui elle verrait les règles concernant l'importation de matières premières en franchise de douane s'assouplir. Cette thématique avait déjà été abordée par le Conseil des Etats ainsi que par le Conseil fédéral dans le cadre du postulat Baumann, demandant à ce dernier de préciser le devenir de l'industrie agroalimentaire suisse.

Après que le Conseil fédéral ait dévoilé son projet de loi en mai 2017, les industriels ainsi que l'USP ont fait entendre leur mécontentement, critiquant le montant trop faible alloué aux producteurs en guise de compensation – 67,9 millions de francs sont prévus, alors que l'enveloppe d'aide à l'exportation s'élevait à 95 millions lors des années 2015, 2016 et 2017. De plus, le secrétaire de la Fédération des industries alimentaires suisses (FIAL), Urs Furrer, a fait savoir que les industriels allaient vraisemblablement importer plus de matière première de l'étranger – grâce en partie aux compensations prévues pour le secteur en terme de droits de douane à l'importation – si les prix des matières premières suisses ne s'avéraient plus être compétitifs; une situation qu'il regrette, la branche préférant, en effet, travailler avec des produits suisses. L'USP ainsi que la CDCA se sont également montrés critiques, argumentant qu'avec le maintien d'un soutien aux producteurs – amenant donc à un maintien de prix concurrentiels des matières premières pour l'industrie agroalimentaire – il n'y avait pas de raison d'abaisser ces droits de douane. Malgré tout, le Conseil fédéral travaille à une simplification administrative du trafic de perfectionnement actif – le terme technique décrivant l'importation temporaire de matière première en franchise de douane par l'industrie de la transformation alimentaire à des fins d'exportation.

Cette simplification pourrait passer par la création d'un système de coupons, comme proposé lors du débat d'entrée en matière par les sénateurs Graber (pdc, LU) (également président du Conseil d'administration d'Emmi et membre de la FIAL) et Vonlanthen (pdc, FR) (président de Chocosuisse et de Biscosuisse), ce dernier prenant pour exemple l'efficacité de ce système dans l'industrie du beurre.

Malgré tout, les auditions menées par la CER-CE afin de pouvoir se positionner, montrent que les acteurs touchés par la loi chocolatière semblent favorables à la mise en application des règles édictées par l'OMC qui permettrait à la Suisse d'être en règle

sur le plan international. Le rapporteur de la commission, Isidor Baumann (pdc, UR) précise par contre que, comme demandé par l'USP et la FIAL, les acteurs impliqués réclament que le budget de compensation alloué corresponde aux 95 millions en vigueur actuellement et non aux 67.9 millions proposés par l'exécutif – une requête également reprise par ladite commission. Ainsi, cette dernière demande aux sénateurs d'entrer en matière et d'approuver la requête du Conseil fédéral, agrémentée des propositions qu'elle a formulé.

Après avoir décidé d'entrer en matière, les sénateurs acceptent sans grande discussion les propositions d'articles soumises par le Conseil fédéral concernant l'arrêté fédéral relatif à la mise en conformité des règles édictées par l'OMC. Ils acceptent également la proposition de la commission de préciser que les suppléments ne seront octroyés que dans le cas des céréales destinées aux humains. Lors du vote sur l'ensemble, 41 sénateurs soutiennent l'arrêté, sans opposition (avec 2 absentions).

L'arrêté fédéral relatif aux moyens financiers destinés à l'agriculture pour la période 2018-2021 étant également touché, les sénateurs étaient appelés à approuver les modifications des articles concernés. Ils décident, sur une proposition de la commission, d'augmenter le montant destiné à la promotion de la production et des ventes de 1,951 milliards de francs (comme promulgué par le Conseil fédéral) à 2,031 milliards pour les années 2018-2021. Ceci permet de maintenir, comme précisé en amont, le soutien dont bénéficiaient les producteurs céréaliers et laitiers jusqu'à présent avec la loi chocolatière. Johann Schneider-Amman justifiait pourtant cette baisse par un changement de situation par rapport à l'époque où la décision fut prise d'augmenter les soutiens à cause du franc fort. Finalement, les sénateurs suivent la proposition de la commission par 38 voix (5 voix pour la variante du Conseil fédéral) sans abstention. Sur le vote d'ensemble concernant les modifications de cet arrêté fédéral, la chambre haute adopte le projet par 40 voix, à l'unanimité moins 4 abstentions.

Le projet du Conseil fédéral, agrémenté des retouches souhaitées par la commission et approuvées par le Conseil des Etats, passe donc aux mains de la chambre basse.⁵⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 05.12.2017
KAREL ZIEHLI

La chambre du peuple débat à son tour sur l'abrogation de ladite «loi chocolatière».

Le Conseil des Etats avait apporté un certain nombre de modifications à la proposition du Conseil fédéral; proposition qui consistait à supprimer toute contribution à l'exportation de produits agricoles transformés d'ici à 2020, comme demandé par les ministres lors de la 10ème conférence de l'OMC à Nairobi en 2015. La commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) propose, elle aussi, de modifier quelques aspects du projet de l'exécutif ainsi que des propositions formulées et acceptées par la chambre des cantons. Premièrement, comme rapporté par le député UDC Pierre-André Page (udc, FR), une majorité de la commission propose qu'il soit précisé que le supplément pour les céréales peut être versé en fonction du volume ou de la surface – y voyant la garantie d'une certaine souplesse dans l'application – mais s'oppose à la proposition du Conseil des Etats qui voulait que seules les céréales destinées à l'alimentation humaine soient concernées, estimant que cela pourrait s'avérer compliqué pour les paysans durant certaines années planifiables de surproduction céréalière. Ainsi, la majorité propose de rejeter la proposition de la minorité Jans (ps, BS) qui demande à conserver la version formulée par le Conseil des Etats. La majorité de la CER-CN invite, par contre, les parlementaires à approuver la proposition de ce dernier en ce qui concerne l'augmentation du montant alloué aux mesures d'accompagnement par rapport au projet du Conseil fédéral. La commission estime que celui-ci doit rester à hauteur de 94,6 millions de francs et non être baissé à 67,9 millions de francs. La minorité Bertschy (pvl, BE) veut, quant à elle, le maintien du plafond de dépenses fixé en première instance par le Conseil fédéral. La députée socialiste Schneider Schüttel (ps, FR) justifie cette position par le fait que la Suisse ne souffre plus autant du franc fort qu'à l'époque où les contributions ont été augmentées. De plus, elle estime qu'une augmentation pourrait aller à l'encontre de la décision de l'OMC et argumente finalement d'un point de vue des restrictions budgétaires entreprises par la Confédération. La deuxième proposition de la minorité Bertschy propose de limiter dans le temps cette forme de subventionnement et cela de manière dégressive jusqu'en 2027. Finalement, la commission demande à être consultée avant la promulgation de l'ordonnance sur les douanes, touchant à la procédure d'autorisation du trafic de perfectionnement. Celle-ci demande à ce que cette dernière soit simplifiée et transparente.

La commission des finances (CDF-CN) a elle aussi pris position quant au deuxième volet de cet objet, à savoir le volet touchant à l'arrêté fédéral concernant les moyens financiers dédiés à l'agriculture pour la période 2018-2021. Celle-ci demande

également aux députés d'accepter l'augmentation des moyens proposée par la chambre haute par rapport au projet du Conseil fédéral; le montant total alloué à cet effet pour la période 2018-2021 doit s'élever, d'après la majorité de la commission, à 2,031 milliards de francs et non à 1,951 milliards de francs comme proposé par l'exécutif. Par la voix de son rapporteur Thomas Egger (pdc, VS), la commission justifie sa position, d'une part, par le fait que les chambres fédérales ont approuvé lors de la session d'hiver 2016 une augmentation des contributions pour la "loi chocolatière" à hauteur de 94.6 millions de francs par année et estime donc que le Conseil fédéral n'applique pas de manière conséquente cette décision des chambres dans la révision de cette loi. D'autre part, elle considère qu'un soutien à la production de matières premières dédiées aux produits transformés destinés à l'exportation est nécessaire afin que cette branche reste compétitive sur le plan international.

En plus de ses propositions d'approuver le projet du Conseil fédéral limitant le budget alloué aux producteurs de céréales et de lait à 67,9 millions de francs par année ainsi que la limitation dans le temps de cette contribution, Kathrin Bertschy souhaiterait plus généralement que la chambre du peuple n'entre pas en matière sur ce sujet. Parlant au nom de la fraction verte-libérale, la députée bernoise considère, en effet, que le premier objet soumis à votation – à savoir l'arrêté fédéral relatif à la suppression de toute aide à l'exportation, conformément aux règles édictées par l'OMC – concerne, en vérité, la modification de la loi sur l'agriculture. La fraction des vert'libéraux soutient, par contre, les modifications imposées par l'OMC, estimant que tout soutien financier à l'exportation de produits agricoles est dommageable pour les pays en voie de développement, les paysans de ces pays ne pouvant pas rivaliser contre des produits subventionnés. De plus, elle considère que cela va à l'encontre de la compétitivité et amène à une utilisation inefficace des facteurs de production. Finalement, les vert'libéraux critiquent sur un plan plus général ce projet de loi, considérant que ce n'est pas une abolition de la "loi chocolatière", mais la création d'une nouvelle loi sur le lait et le pain ("Milch-Brot-Gesetz") – la proposition de loi irait à l'encontre de l'esprit des mesures souhaitées par l'OMC.

L'UDC ainsi que le PDC soutiennent quant à eux la proposition financière du Conseil des Etats ainsi que les propositions des majorités des commissions. Les Verts sont d'accord d'entrer en matière, mais critiquent vertement la solution trouvée par le Conseil fédéral, considérant qu'un système de financement passant par les paiements directs et non par un subventionnement couplé à la production, aurait été plus légitime et aurait répondu à la volonté du Conseil fédéral d'en arrêter avec ce mode de financement décidé lors de l'introduction du système des paiements directs dans les années 90. C'est pour cela qu'ils soutiennent la proposition budgétaire du Conseil fédéral. La fraction verte défend, de plus, les propositions de la minorité Bertschy d'une limitation temporelle et d'un paiement dégressif ainsi que de la minorité Jans limitant les paiements aux céréales destinées aux humains. Le PLR salue la décision du Conseil fédéral de simplifier le trafic de perfectionnement actif; une simplification qui permettra une meilleure compétitivité des entreprises du secteur agro-alimentaire. La majorité de la fraction libérale-radical considère également que le montant proposé initialement par l'exécutif est justifié et ne devrait pas être augmenté, comme le proposent les majorités des deux commissions. Finalement, le parti socialiste est du même avis que les Verts en ce qui concerne le mode de financement et aurait souhaité qu'une solution en termes de paiements directs soit trouvée, respectant ainsi le mandat de la Constitution. Ils critiquent, comme les Vert'libéraux, cette proposition qui ne change, en définitive, rien, passant d'un système où les producteurs sont aidés et paient les paysans de manière correcte, à un système où les paysans sont soutenus, permettant ainsi de fixer un prix des matières premières plus bas pour les producteurs de produits transformés. Mais, conscient de l'urgence de trouver une solution, une majorité du PS est d'accord d'approuver le projet du Conseil fédéral, sous la condition que la proposition de la minorité Bertschy relative à une limitation temporelle soit acceptée.

Le Conseil fédéral, par la voix de son ministre de l'économie, Johann Schneider-Ammann, reste sur ses positions en invoquant les mêmes arguments que ceux invoqués devant les sénateurs du Conseil des Etats. Il précise, de plus, qu'un rapport d'évaluation est prévu, quatre ans après la mise en application de ces nouvelles mesures.

Les parlementaires votent massivement pour l'entrée en matière du premier arrêté fédéral relatif à l'approbation et à la mise en œuvre de la décision ministérielle de l'OMC. Lors du vote par article, la proposition de la minorité quant à une limitation temporelle sur dix ans, couplée d'un financement dégressif se voit refusée par 117 voix contre 68. C'est également la proposition de la majorité qui est acceptée par 129 voix contre 58 en ce qui concerne la prise en compte de la surface ainsi que de la suppression de la précision demandée par le Conseil des Etats de restreindre cela aux céréales destinées aux humains. Cet arrêté fédéral est finalement accepté par 165 voix

contre 15 et 9 abstentions.

Les députés décident également massivement d'entrer en matière en ce qui concerne le deuxième arrêté fédéral relatif aux moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018-2021. Lors du vote par article, la proposition des majorités des deux commissions de suivre le Conseil des Etats en ce qui concerne l'augmentation des moyens mis à disposition est acceptée par 111 voix contre 78 pour la proposition des minorités des deux commissions qui voulaient conserver le montant proposé par le Conseil fédéral. Sur le vote d'ensemble, l'arrêté fédéral est accepté par 138 parlementaires contre 52, sans abstention.

Le projet retourne donc aux mains du Conseil des Etats, afin de régler les différends restants entre les deux chambres concernant les termes à utiliser dans l'article 55 de la loi sur l'agriculture (céréales destinées au humains ou céréales de manière générale ainsi que l'ajout de la considération de la surface et non pas uniquement des volumes).⁵⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.12.2017
KAREL ZIEHLI

Le Conseil des Etats s'est à nouveau emparé de la "loi chocolatière" afin de régler les différends restants avec le Conseil national quant à la modification de la loi sur l'agriculture et son article 55. En effet, le Conseil national propose d'enlever la spécification faisant que seule la production de céréales destinées à l'alimentation humaine soit concernée. De plus, il voudrait que les compléments puissent être touchés en fonction de la surface de production et non pas seulement en fonction du volume de production comme initialement inscrit.

La CER-CE invite les sénateurs à accepter, à l'unanimité, les deux modifications, estimant que la première modification amène une certaine ouverture et flexibilité et que la deuxième modification permet d'obtenir un résultat plus juste en termes de rétribution.

Cette discussion autour de la définition des céréales touchées par cette loi est l'occasion pour Roland Eberle (udc, TG), président de l'Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF), de thématiser la problématique de la fabrication d'aliments de fourrage en Suisse. Il appelle les sénateurs à être attentif, lors de prochains votes, à la situation déclinante de ces producteurs qui ne sont que peu soutenus face à la concurrence étrangère.

Finalement, les sénateurs acceptent tacitement les modifications proposées par la chambre sœur.

Au vote final, le Conseil national accepte par 144 voix contre 42 et 2 abstentions "l'arrêté fédéral relatif à l'approbation et la mise en œuvre de la décision ministérielle de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation et à l'approbation des modifications de la Liste d'engagements LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des subventions à l'exportation" agrémenté des modifications convenues avec le Conseil des Etats. Ce dernier l'adopte à l'unanimité (42 voix) moins une abstention.⁵⁷

Tierische Produktion

Par son postulat, la sénatrice jurassienne Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) demande au Conseil fédéral d'examiner les mesures qu'il faudrait prendre afin de **sauver la race de chevaux franches-montagnes et le savoir-faire des éleveurs**. La sénatrice chrétienne-démocrate voit plus particulièrement deux mesures que le Conseil fédéral pourrait appliquer. Premièrement, une meilleure protection à la frontière et deuxièmement un plus grand soutien financier afin de promouvoir la vente de l'unique race de chevaux provenant de Suisse. Elle propose donc que le contingent d'importation de chevaux fixé lors de l'Uruguay Round du GATT en 1994 soit à nouveau en vigueur, celui-ci ayant été par la suite (en 2010) volontairement augmenté de 500 unités – passant à 3822 équidés.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral – s'appuyant sur une étude menée par Agroscope – estimait qu'un abaissement de ce contingent n'amènerait pas à une amélioration de la situation pour les franches-montagnes, tout en péjorant par contre le marché d'autres races.

A cela, la sénatrice jurassienne répond que cette race suisse saurait parfaitement entrer en concurrence avec d'autres races, étant dans la même catégorie de prix que 65% des chevaux importés et pouvant être utilisée comme cheval de loisir, comme la plupart des chevaux existants en Suisse. Elle estime, de plus, que les importations de chevaux périssent l'élevage du cheval des Franches-Montagnes, les importations ayant augmenté de 26% depuis 1995, le nombre de franches-montagnes ayant lui diminué de

POSTULAT
DATUM: 06.06.2016
KAREL ZIEHLI

44.5% durant la même période. De plus, comme rappelé par le sénateur jurassien Claude Hêche (ps, JU), le coût pour exporter un franches-montagnes à l'étranger revient à 40% du prix du cheval, alors qu'il n'est que d'une centaine de francs pour l'import de chevaux étrangers. Quant au soutien financier que la dépositaire du postulat estime trop bas, le conseiller fédéral Schneider-Ammann précise que celui-ci s'élève à 2,4 millions par années, sans compter les frais divers engendrés par la mise à disposition d'infrastructures et de conseils.

Au final, la chambre des cantons décide, par 33 voix contre 7 et 0 abstention, de soutenir la requête de la sénatrice jurassienne. Le Conseil fédéral ainsi que l'Administration sont donc chargés de se pencher plus amplement sur les mesures pouvant permettre de freiner la baisse de naissances du cheval des Franches-Montagnes.⁵⁸

POSTULAT

DATUM: 18.10.2017
KAREL ZIEHLI

Comme demandé par le Conseil des Etats par l'intermédiaire du postulat Seydoux, le Conseil fédéral a délivré un **rapport relatif aux mesures à prendre afin de sauver la race de chevaux franches-montagnes**. La sénatrice jurassienne Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) demandait à ce que le contingent limitant à 3822 chevaux le nombre d'équidés importés par année profitant de taxe douanière fixée lors de l'Uruguay Round du GATT soit abaissé, pour revenir à son niveau de départ (3322 unités). Le Conseil fédéral estime dans son rapport que cette mesure serait contreproductive et ne profiterait à personne. Celui-ci considère que l'achat d'un cheval comporte des dimensions affectives et pratiques qui jouent un plus grand rôle que la dimension économique; l'augmentation des prix résultant de la baisse de ce contingent d'importation n'aurait comme seuls effets une baisse de l'offre et une augmentation de la rente dans le commerce de chevaux – aucune relation théorique entre une baisse du contingent et un accroissement des ventes de Franches-Montagnes n'a pu, de plus, être calculée.

Quant aux incitations financières appelées des vœux de la sénatrice chrétienne-démocrate, le Conseil fédéral attend la publication d'un rapport concernant la stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 qui devrait paraître d'ici à la fin de l'année 2017. Cette stratégie permettra de déterminer sous quelle forme les contributions à la sauvegarde des Franches-Montagnes devront se faire.

Malgré tout, le Conseil fédéral propose que l'OFAG aide la Fédération suisse du franches-montagnes (FSFM) à étendre le périmètre d'activité des organisations d'élevage reconnues à d'autres pays que la Suisse et l'Allemagne ainsi qu'à créer des registres généalogiques affiliés à celui de la FSFM. Ceci permettrait d'inclure les chevaux nés à l'étranger au registre généalogique et de leur octroyer un certificat d'ascendance. Cela amènerait à une augmentation du nombre de naissances ainsi qu'à une plus grande variabilité génétique. La Suisse ayant ratifié la Convention sur la diversité biologique (CDB) émanant du Sommet de la Terre de 1992, elle se doit de conserver la diversité génétique des espèces présentes sur son territoire.

De plus, le Conseil fédéral fait remarquer que les employés et employées d'Agroscope – situés au Haras national suisse (HNS) à Avenches – sont à la disposition de la FSFM quant aux questions relatives à la sélection animale. Il souhaiterait, dans ce domaine, qu'une numérisation accrue des activités ait lieu.⁵⁹

Lebensmittel

INTERPELLATION / ANFRAGE

DATUM: 08.10.2004
ELIE BURGOS

En réponse à une **interpellation identique** déposée en mai par Jean-René Germanier (prd, VS) au Conseil national et par Simon Epiney (pdc, VS) (lp. Epiney, 04.3350) au Conseil des Etats, demandant un **renforcement des AOC au niveau international** et notamment dans le cadre des négociations menées par la Suisse à l'OMC, le Conseil fédéral s'est engagé à plaider, dans le cadre du cycle de Doha de l'OMC, pour un relèvement du niveau de protection des indications géographiques.⁶⁰

STANDESINITIATIVE

DATUM: 17.04.2013
JOHANNA KÜNZLER

Im Anschluss an einen Entscheid des Ständerats von 2012 lehnte der Nationalrat diskussionslos eine Standesinitiative aus dem Kanton Freiburg ab, welche den **Import von Palmöl** auf Produkte beschränken wollte, die schweizerischen Qualitäts- und Nachhaltigkeitskriterien entsprechen. Eine solche Regelung könnte den WTO-Verträgen widersprechen, ausserdem sei das Thema bereits durch eine Motion de Buman (cvp, FR) aufgenommen worden.⁶¹

Öffentliche Finanzen

Indirekte Steuern

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 29.09.1998
URS BEER

Der Bundesrat senkte den **Steuersatz für ausländische wie inländische Spirituosen** auf CHF 29 für den Liter reinen Alkohol. Der neue **Einheitssatz** war die Folge einer Steuerharmonisierung, zu der die Schweiz **aufgrund der GATT/WTO-Verträge** verpflichtet worden war. Danach dürfen eingeführte Spirituosen nicht mehr diskriminiert werden. Bisher waren die einheimischen Destillate mit CHF 26, die ausländischen zwischen CHF 32 und CHF 58 je Liter reinen Alkohols besteuert worden. Die neue Regelung tritt am 1. Juli 1999 in Kraft und wird zu Steuerausfällen von rund CHF 30 Mio. führen. Die Höhe der einheitlichen Steuer war ein Kompromiss zwischen den Obst-/Spirituosenverbänden und den Organisationen der Suchtprävention sowie den Gesundheitsbehörden; beide Seiten waren jedoch mit dem festgesetzten Steuersatz nicht restlos zufrieden. Die eine Seite war der Meinung, dass die Schweizer Brenner und Obstproduzenten nur mit einem tieferen Satz überleben könnten, während die andere eine Zunahme des Alkoholkonsums befürchtete. Ferner beschloss der Bundesrat, die Abgabe auf einem Päckchen **Zigaretten** auf den 1. Januar 1999 um **30 Rappen zu erhöhen**. Damit soll sich der Ertrag aus der Tabakbesteuerung, der vollumfänglich der Mitfinanzierung der AHV/IV dient, auf rund CHF 1.6 Mrd. pro Jahr erhöhen.⁶²

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Gewässerschutz

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 06.11.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Dans le cadre de l'**OMC**, les pays ont conclu l'Accord général sur le commerce des services. En raison de l'ouverture aux lois du marché qu'elle implique, les communautés publiques risquent de perdre leur droit de regard sur des **services communautaires**. Elles devraient en effet soumettre leurs prestations à la concurrence. Parmi celles-ci se trouve la prise en charge de l'**approvisionnement en eau potable**. Deux interpellations ont été déposées au parlement afin que les autorités fédérales y prennent position. Une interpellation Gross (sp/ps), TG (03.3099) et l'interpellation Gysin (sp/ps), BS (03.3078).⁶³

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Verbände

Landwirtschaft

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN
DATUM: 25.11.1999
HANS HIRTER

Die Delegiertenversammlung des Schweizerischen Bauernverbandes (SBV) sprach sich im November bei nur wenigen Gegenstimmen **für die bilateralen Verträge mit der EU** aus; das dagegen lancierte Referendum solle nicht unterstützt werden. Die Verträge würden zwar die Konkurrenz auf dem inländischen Agrarmarkt noch verstärken, böten der schweizerischen Landwirtschaft aber auch einen besseren Marktzugang in der EU, von welchem beispielsweise die Käseproduktion durchaus profitieren könnte. Allerdings verlangte der SBV von der Landesregierung, dass die einheimische Agrarwirtschaft mit gleich langen Spiessen kämpfen kann wie ihre ausländische Konkurrenz. Insbesondere sollen die Konsumenten obligatorisch über die Herkunft und die Produktionsmethoden von Agrarprodukten informiert werden müssen. Dies würde es den Verbrauchern erlauben, eine faire Wahl zwischen den inländischen und den nicht zuletzt wegen den in den EU-Staaten zum Teil wesentlich tieferen Standards (z.B. bezüglich Tierhaltung) billigeren ausländischen Erzeugnissen zu treffen. Eine entsprechende Eingabe hatte der SBV bereits zu Jahresbeginn zusammen mit dem Schweizer Tierschutz und Konsumentenorganisationen an den Bundesrat gerichtet.

Eine eher seltene Allianz entstand im Vorfeld der WTO-Konferenz in Seattle (USA) vom Dezember. Der SBV verlangte gemeinsam mit den Gewerkschaftsdachverbänden SGB und CNG, Umweltschutzorganisationen und Hilfswerken vom Bundesrat, sich im Rahmen der WTO **nicht für eine weitere Liberalisierung der weltweiten Wirtschaftsbeziehungen** einzusetzen.⁶⁴

Im Herbst 2015 legte der Bundesrat Sparmassnahmen für die Legislaturperiode 2018 bis 2021 vor. Auch die Bauern sollen davon betroffen sein, denn die Regierung will die Gesamtausgaben für die Landwirtschaft über die vier Jahre um rund 800 Millionen Franken reduzieren. Der **SBV** zeigte sich empört und rief zu einer **Grosskundgebung in Bern** auf. Rund 10'000 Bauern folgten Ende November dem Ruf des Dachverbands und zogen unter massivem Glockengeläut vom Bärengraben zum Bundesplatz. Dort warf SBV-Präsident Markus Ritter (cvp, SG) dem Bundesrat vor versammelter Menge Verrat vor. Die Agrarreform 2014 bis 2017, die von den Bauern mehr Leistung verlangt, sei vom Bauernverband nur im Vertrauen darauf unterstützt worden, dass der Zahlungsrahmen für die Landwirtschaft beibehalten werde. Mit den angekündigten Sparmassnahmen breche der Bundesrat sein Wort, so Ritter. Es war die erste Grosskundgebung des SBV seit dem Protest der Bauern gegen die WTO im Jahr 2005.⁶⁵

-
- 1) Blick und TA, 2.5.98; TG, 18.5., 20.5. und 22.5.98; NZZ, 14.11.98.
 - 2) AB NR, 2016, S. 863 ff.; AB NR, 2016, S. 878 ff.; AB SR, 2016, S. 507 ff.; Geschäftsbericht des Bundesrates 2015, Band 2
 - 3) AB SR, 2015, S. 1211 ff.; BBl., 2015, S. 6963 ff.
 - 4) LT, 5.3 et 14.3.98; Presse du 18 au 22.5.98.
 - 5) LT, 8.6.98; TG, 3.8.98.
 - 6) BO CE, 1998, p. 896 s.; BO CN, 1998, p. 1720 ss.; FF, 1998, p. 3047 ss.
 - 7) NZZ, 18.8.99.
 - 8) FF, 2000, p. 1316 ss.; LT, 28.5.99.31
 - 9) LT, 23.10.99 et 25-27.10.99 (Lausanne); TG, 6.11.99 (Genève).
 - 10) AB NR, 1999, S. 2176 f.; BaZ, 13.8.99 (ONG); presse du 9.11.99 (contrôle démocratique).
 - 11) Presse du 18.11.99.
 - 12) Presse du 6.12.99.
 - 13) LT, 7.12 et 13.12.99.
 - 14) LT, 14.12.99.
 - 15) BO CE, 2000, p. 125 s.; BO CN, 2000, p. 663 s.
 - 16) TG, 22.6.00; 24h, 26.6.00
 - 17) Presse du 10 au 13.11.01
 - 18) Presse du 4.6.02; LT, 15.6.02.
 - 19) Communiqué de presse du DFE du 10.11.03.
 - 20) FF, 2005, p. 6411 ss.
 - 21) BO CE, 2006, p. 195 s.
 - 22) LT et NZZ, 29.12.07.
 - 23) FF, 2008, p. 4551 ss.; BO CN, 2008, p. 1060 ss.; BO CE, 2008, p. 643 s.; FF, 2008, p. 7755 s.; BO CN, 2008, p. 1060 ss.; BO CE, 2008, p. 644.
 - 24) FF, 2009, p. 3725 ss.
 - 25) FF, 2010, p. 3613 ss.
 - 26) Communiqué du DFE du 21.3.12.
 - 27) Communiqué du DFF du 29.8.15.
 - 28) Medienmitteilung EDA vom 15.6.11; NLZ, 16.6.11.
 - 29) FF, 2003, p. 747 ss.; BO CE, 2003, p. 77 ss.; BO CN, 2003, p. 444 ss.; BO CN, 2003, p. 521; BO CE, 2003, p. 373
 - 30) AB SR, 2011, S. 73 ff.; AB NR, 2011, S. 233 ff.; BBl, 2011, S. 1401 ff.
 - 31) FF, 2012, p. 675ss., 3601s., 675ss.; BO CN, 2012, p. 64ss.; BO CE, 2012, p. 115ss.
 - 32) Schweizer Armee, Einsatzbilanz 2011.
 - 33) Communiqué de presse DFF: Rapport sur les résultats de la procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LMP / OMP) et l'ordonnance sur les valeurs seuils applicables aux marchés publics (OVS); LT, 9.1., 18.2.17
 - 34) Presse du 24.3.00.; Presse du 7.12.00; Lib., 6.4.00.
 - 35) Presse du 3.2.05.
 - 36) AB NR, 2015, S. 1154 ff.
 - 37) AB NR, 2016, S. 349 ff.; AB NR, 2016, S. 496; AB NR, 2016, S. 568; AB SR, 2016, S. 123 ff.; AB SR, 2016, S. 215; AB SR, 2016, S. 238; NZZ, 10.3., 18.3.16
 - 38) Communiqués de presse de l'USP des 17.2 et 24.3.03 (prises de position concernant le premier projet de l'OMC); communiqué de presse du DFE du 9.4.03 et presse du 10.4.03; presse du 22.8.03 (présentation de la proposition suisse); communiqué de presse de l'USP du 26.8.03 et presse du 27.8.03 (mobilisation de la « Coordination OMC »); presse du 28.8.03 (présentation du mandat définitif); LT, 6.9.03 (réactions du monde économique aux menaces de référendum).
 - 39) Communiqués de presse de l'USP des 17.2 et 24.3.03 (prises de position concernant le premier projet de l'OMC); communiqué de presse du DFE du 9.4.03 et presse du 10.4.03; presse du 22.8.03 (présentation de la proposition suisse); communiqué de presse de l'USP du 26.8.03 et presse du 27.8.03 (mobilisation de la « Coordination OMC »); presse du 28.8.03 (présentation du mandat définitif); LT, 6.9.03 (réactions du monde économique aux menaces de référendum).
 - 40) Presse du 16.9.03 et document de l'OFAG « OMC : L'échec de Cancún » consulté sur le site de l'office; communiqué de presse du DFE du 18.9.03; communiqué de presse de l'USP du 15.9.03.
 - 41) Communiqué de presse de l'USP du 24.5.04; LT, 25.5.04.; TG, 26.3.04.
 - 42) BO CN, 2004, p. 1241.
 - 43) 24h, 4.6.04.; Communiqué de presse du CF du 19.7.04.; QJ, 23.7.04 (Dupraz); LT, 23.7.04 (référendum); 24h, 29.7.04 (Deiss).
 - 44) LT, 2.8.04 (Deiss et economiesuisse); QJ, 2.8.04 (USP).
 - 45) BO CN, 2004, p. 1756.
 - 46) BO CN, 2004, p. 1756 (Schibli) et 1757 (Müller).
 - 47) LT et NF, 24.6.05 (pétition); presse du 27.7.05 (manifestations).
 - 48) BO CN, 2005, p. 1510.
 - 49) Presse des 18-19.12.05.
 - 50) Presse du 25.7.06.
 - 51) Presse du 21 au 31.7.08.
 - 52) BO CN, 2009, p. 2105.
 - 53) BO CN, 2009, p. 2106.
 - 54) BO CN, 2009, p. 2111 (motion du groupe UDC), 2106 (motion Graber) et 2110 (motion Stamm).
 - 55) AB SR, 2017, S. 722; Décision de l'OMC en matière de concurrence à l'exportation; Rapport explicatif sur la mise en oeuvre de la décision de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation (projet mis en consultation); LT, NZZ, 18.5.17
 - 56) AB NR, 2017, S. 1931

- 57) AB NR, 2017, S. 2225; AB SR, 2017, S. 1020; AB SR, 2017, S. 900
58) AB SR, 2016, S. 349; Postulat Seydoux-Christe - 16.3061; AZ, 23.10.17
59) Rapport_ Postulat 16.3061 Seydoux
60) BO CE, 2004, p. 622; BO CN, 2004, p. 1747; Lib., 2.9.04.
61) AB NR, 2013, S. 658.
62) BZ, 12.6.98; Presse vom 23.6. und 29.9.98; BaZ, 30.6.98; Blick, 24.9.98;
63) 24h, 6.11.03.
64) NZZ, 9.1.99; NZZ und TA, 25.11.99; LT, 9.11.99
65) Blick, LZ, SGT, TG, 28.11.15